

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN ITINÉRAIRE CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN ITINÉRAIRE CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.1231-1-1 du Code des transports, « sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité est compétente pour : [...] 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5, VI relatif au fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 adoptant le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 10 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable des infrastructures du quotidien ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 modifiant les modalités d'action du Schéma directeur des infrastructures cyclables du quotidien ;

Vu la convention de financement n°24SUBNA_AAT002 signée le 9 décembre 2024 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Etat dans le cadre de l'appel à programme territoires cyclables 2023 du Fonds mobilité actives ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025 approuvant la convention de financement entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Plaine d'Argenson pour la réalisation des travaux de sécurisation de la RD53 dans le cadre du schéma directeur cyclable ;

Considérant que le CEREMA, mandaté par la commune pour réaliser la mission de contrôle externe nécessaire pour bénéficier des subventions de l'appel à programme territoires cyclables de l'Etat, a sollicité des modifications du projet initial. Celles-ci concernent notamment l'ajout de panneaux de signalisation complémentaires ainsi que la modification de la gamme initialement prévue (taille).

Considérant que la convention de financement initiale prévoit qu'en cas de différence supérieure à 10% du montant total TTC, alors un avenant doit être établi.

Considérant que les modifications demandées par le CEREMA ont donné lieu à une hausse du coût des dépenses éligibles de 5 406 € TTC, soit une hausse de 15%, un avenant doit être établi selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
		Financier	Montant
Coût travaux HT	35 520,00 €	Etat	16 922,50 €
- Dépenses vélos éligibles	32 990,00 €	CD79	7 777,50 €
- Dépenses non éligibles	2 530 €	CAN	8 055,24 €
Contrôle externe HT	855,00 €	Commune	10 894,76 €
TOTAL HT	36 375,00 €		
TVA	7 275,00 €		
TOTAL TTC	43 650,00 €	TOTAL	43 650,00 €

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement actualisé,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer l'avenant à la convention de participation financière annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Déléguée du Président